



Politique de la vieillesse dans la Commune de Botterens

Plan de mesures 2026-2031

« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune de Botterens »



Politique de la vieillesse dans la Commune de Botterens

Plan de mesures 2026-2031

« Concept communal en faveur des personnes âgées de
la Commune de Botterens »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Botterens

Liste des membres :	Olivier Risse	Président
	Murielle Ruffieux	Secrétaire
	Jean-Claude Auderset	Membre
	Serge Jaquet	Membre
	Rachel Risse	Membre

Date : 24.11.2025



Chef de projet
026 919 00 19
bertrand.oberson@resg.ch

Sommaire

Une politique
communale de la
vieillesse : une
nécessité
page 4

Catalogue de
mesures
potentielles à
développer
page 8

Plan de mesures
prioritaires
2026-2031
page 14



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. Depuis 2021, les communes doivent élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors. Ces concepts sont actualisés selon les besoins de la population (art. 4 al. 2 LSen).

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- Selon les projections démographiques du canton de Fribourg développé par le Service de la statistique et de la donnée, en suivant le scénario démographique « moyen », le canton de Fribourg devrait compter près de 405'000 habitants à l'horizon 2055. A cette date, **la part des personnes âgées de plus de 80 ans devrait plus que doubler par rapport à celle de 2024**, passant de 4,5% à 9,4%, soit environ 38'000 personnes, ce qui représente une augmentation de plus de 20'000 par rapport à 2024 (15'500). Parmi cette population, le nombre de centenaires devrait dépasser les 400, alors qu'il n'est que d'une cinquantaine actuellement (cf. illustration ci-dessous).



Evolution future de la population résidante permanente du canton de Fribourg, de 2025 à 2055

Scénario moyen du Service de la statistique et de la donnée du canton de Fribourg, estimation de mars 2025

	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population par classe d'âges							
Total	352 400	371 600	385 300	393 700	399 700	403 600	405 800
0-19 ans	76 400	79 100	80 300	79 600	78 300	76 700	75 800
20-64 ans	214 800	220 600	223 700	226 800	230 200	231 700	230 300
65-79 ans	44 800	51 400	57 600	59 700	58 500	58 500	61 700
≥ 80 ans	16 400	20 400	23 700	27 600	32 700	36 600	38 000

Planification des soins de longue durée 2026-2030

Nombre de lits pour 100 personnes âgées de 80 ans et plus, estimation du RSSG, octobre 2025

	2010	2015	2020	2024	2030	2050
District de la Gruyère						
Lits EMS	526	526	526	526	570	913
Population âgée de 80 ans et plus	1'763	2'031	2'265	2'680	3'587	6'618
	29.8	25.9	23.2	19.6	15.9	13.8

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**



La **loi sur les Seniors** (LSen), la **loi sur les prestations médico-sociales** (LPMS), la **loi sur l'indemnité forfaitaire** (LIF), ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'**intégration des seniors dans la société** ;
- à la **reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences** ;
- ainsi qu'au **maintien de leur autonomie**.

Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

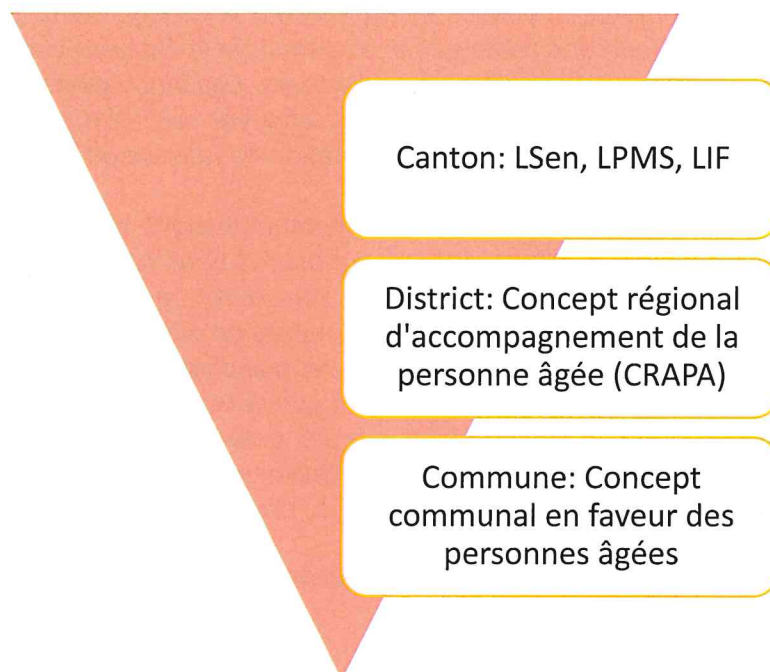
Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Canton → District → Communes = Objectifs communs



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2026 à 2031 définies par le Conseil communal de la commune de Botterens.



Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser les Commissions seniors dans chaque commune ou groupe de communes
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thèmes,...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires),... Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aîné-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Donner mission aux agences AVS de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal

Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle. Etudier des systèmes alternatifs, comme par exemple en utilisant en journée les bus scolaires pour la création d'un service de transport sur demande, envisager des mini-lignes de bus pour accéder aux lignes Mobul ou TPF ordinaires.
- Favoriser le développement des transports publics
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, abribus avec assise ou à minima des bancs publics)



- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements pour les seniors,...) Créer des parcours santé (de type piste vita) Mettre en place un plan d'éclairage public pour les routes, rues et parcs
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs.
- Compléter l'offre et l'entretien de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens
- Installation de mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée.
- A l'attention des seniors, organisation d'ateliers sur la marche
- Organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Introduire une logique participative :

- Développer des projets de proximité impliquant la population concernée, donc les habitants seniors
- Intégrer un seniors dans les démarches et réflexions de planification de l'aménagement afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors

Revitaliser les centres de villages

- Favoriser la construction de logements adaptés aux centres des villages
- Attirer commerces et services au centre des villages par une éventuelle politique de subventions
- Favoriser l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux



Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Informer les proches aidants qu'une aide financière existe pour des solutions de répit (« vacances »)

Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Maintenir en place des collaborations actives intergénérationnelles

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles (ex. Café Seniors)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives



- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors
- Favoriser l'intégration des migrant-e-s à la vie associative locale
- Maintenir les sorties à l'attention des seniors
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior, Jeunesse, Paroisse, Amicale pompiers...).
- Transmettre annuellement l'information aux nouveaux retraités des prestations existantes
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales
- Soutien logistique aux fêtes de quartier/des voisins (bancs et tables pliantes)
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants): l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné-e-s

Thème n° 5 : Information et communication

Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s, par exemple en informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par le service des finances communal (à partir des données fiscales)

Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Informations diverses aux seniors via « Botterens infos » et l'application « I Gruyère »



Thème n° 6 : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Favoriser toute création d'offre de loisirs ou de cours en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal



Plan de mesures 2026-2031

Le Plan de mesures 2026-2031 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Botterens. Les actions concrètes retenues pour ce second « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Création d'une Commission Senior - Pérenniser les actions sociales créées.		
Coûts annuels	CHF 1500.-		

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	2021
Descriptif	Prendre contact avec les aînés (en perte d'autonomie/retour d'hospitalisation) Entrer en contact téléphonique via l'administration afin de définir les besoins si nécessaire.		
Coûts annuels	CHF 0.--		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Installation de bancs adaptés aux seniors. Remplacer les bancs existants par des bancs adaptés aux seniors et en prévoir davantage si besoin		
Coût unique	CHF 15'000.00		
Mesure : 2		2020	2023
Descriptif	Place de détente intergénérationnelle. Aménagement d'une aire de jeux/place de rencontres et de détente à Botterens.		
Coût unique	CHF 800'000.00		



Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	2022
Descriptif	Création d'un listing – Groupe de bénévoles disponibles, prêt à effectuer diverses tâches pour les seniors. Gérer les demandes par l'administration communale		
Coûts uniques	CHF 0.--		

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2020
Descriptif	Sortie journalière des aînés tous les 2 ans. Partages et détente. (Amicale des pompiers)		
Coûts de l'action	CHF 800.-		
Mesure : 2		2021	2022
Descriptif	Visite aux aînés après Noël. Echanges et partages (Société de jeunesse).		
Coûts annuels	(CHF 200.- jusqu'en 2025) CHF 300.- dès 2026		
Mesure : 3		2021	2022
Descriptif	Noël et loto des aînés. Convivialité (Comité d'organisation)		
Coûts annuels	CHF 2'000.- + mise à disposition de la salle communale		
Mesure : 4		2021	2022
Descriptif	Journée villageoise. Convivialité autour d'un repas. (Société du ski club Botterens)		
Coûts annuels	CHF 300.-		
Mesure : 5		2024	2024
Descriptif	Soupe de chalet à la place de jeux. Convivialité en extérieur.		
Coûts annuels	CHF 500.-		
Mesure : 6		2024	2024
Descriptif	Excursion d'une journée avec transports et repas. Convivialité et découverte.		
Coûts annuels	CHF 4'000.-		



Axe : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Pages spéciales « seniors » dans le bulletin communal. Répertoire différentes informations destinées aux seniors.		
Coûts annuels	CHF 0.-		

Mesure : 2		2020	2021
Descriptif	Soutien administratif aux aînés. Inviter les aînés à s'adresser à l'administration communale (agence AVS) pour l'exécution de différentes tâches (compléter un formulaire, soutien logistique et informatique, etc.)		
Coûts annuels	CHF 0.-		

Axe : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	2021
Descriptif	Randonnée mensuelle. Balade sur une matinée, par tous les temps.		
Coûts annuels	CHF 400.-		
Mesure : 2		2021	2021
Descriptif	Après-midis ludiques. Jeux de cartes, tricot, etc...		
Coûts annuels	CHF 100.-		



Le présent Plan de mesures 2026-2031 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Botterens
- Commission seniors de Botterens

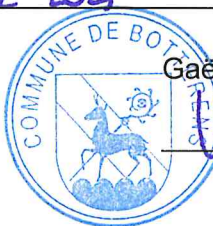
Copie :

- DSAS

La Commune de Botterens

Botterens, le 24 novembre 2025

Dominique Macheret, Syndic



Gaëlle Murith, Secrétaire

La Commission seniors de Botterens

Botterens, le 24 novembre 2025

Olivier Risse, Président

Murielle Ruffieux, Secrétaire



